

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2024
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2024/16 du 6 mars 2024

Nombre de Conseillers : 53
En exercice : 53
Quorum : 27
Présents : 41
Absents : 12
Votants : 41
-dont « pour » : 41
-dont « contre » : 0
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mars à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Loubersan, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 28 février 2024.

Présents : M Esterez, JJ Maumus, O Vendome, P Cano, S Rocq (suppléante C Ladois), R Sassoli, P Laprebende, C Abadie, V Cyriaque, JM Castay, P Taran, M Ulian, S Lahille, F Thiroit, C Ader (suppléante M Nogues), JC Dazet, D Tugaye, P Baron, C Salles, M Doneys, C Falceto, JP Magni, R Rumeau (suppléant JC Verdier), JC Laborie, C Daujan, F Monserrat, JF Daubian, JM Laffitte, D Pomies, J Puch Nedellec, D Jove, F Gouzenne, G Pujos, C Verdier, JM Le Mao, H Tujague, J Bernichan, M Moura, C Mailhos, C Bonnassies, JF Abadie

Absents excusés : A Bourdalle, A Fonvielle, P Ducombs, P Saintagne, B Sarrelabout, L Soriano

Absents non excusés : JN Jammet, F Saphore, JF Doz, G Tanques, F Dupouey, C Bousquet

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : R Sassoli

Objet : Attribution du marché : Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur le territoire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, d'un accompagnement et d'une sécurisation juridique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

VU la délibération n°2020-23 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne du 25 juin 2020 portant « délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers la Présidente de la Communauté de Communes », déléguant à la Présidente les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à un seuil défini par décret pour les marchés à procédure formalisées et, de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,

VU la délibération n°2021-35 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne du 23 juin 2021 portant sur la « création d'une Commission d'Appel d'Offres pour les marchés publics à procédure formalisée »,

VU le procès-verbal d'attribution des propositions de la Commission d'Appel d'Offres pour le marché par appel d'offres ouvert qui s'est déroulée le 22 février 2024,

CONSIDÉRANT que ce marché a respecté l'ensemble des procédures applicables en matière de commande publique dans le cadre d'un marché à procédure formalisée par appel d'offres ouvert (Chapitre IV du Code de la commande publique),

La Présidente expose à l'assemblée délibérante que la consultation décomposée en 2 lots (l'élaboration d'un PLUI et le suivi, accompagnement et sécurisation juridique) a fait l'objet d'un marché public de services à procédure formalisée par appel d'offres ouvert, dont la valeur est estimée au montant de 250 000 € HT, étant supérieur au seuil européen de procédure formalisée (221 000 € HT seuil applicable au 1^{er} janvier 2024).

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 26 décembre 2023 et publié par la Dépêche du Midi Edition Gers version intégrale, au BOAMP et JOUE, conformément aux règles des marchés à procédure formalisée.

La date limite de remise des offres était fixé au 29 janvier 2024 à 12h. 11 plis ont été réceptionnés dans le délai prescrit. 10 offres ont été déclarées recevables suite à la Commission d'Appel d'Offres du 22 février 2024.

Conformément aux critères d'attribution pondérés, indiqués dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres pour les marchés publics à procédure formalisée a attribué les marchés suivants :

Lots	Candidats retenus
LOT 1 – Elaboration du PLUI	PAYSAGES
LOT 2 – Accompagnement juridique	CGCB ET ASSOCIES

Les crédits nécessaires aux paiements de ce marché seront prévus au budget principal 2024 de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les décisions de la Commission d'Appel d'Offres pour les marchés publics à procédure formalisée,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le marché avec les attributaires ci-dessus désignés,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer toutes pièces afférentes à l'exécution du marché.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Présidente,


Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
- Et de sa publication le

La Présidente ;

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulbos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site www.telerecours.fr.